

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE CORNEBARRIEU

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole

FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE CORNEBARRIEU

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Version initiale	TTx	VSr	02/08/2024
2	Reprises suite aux remarques de Toulouse Métropole	TTx	VSr	25/09/2024

ARTELIA
Villes & Territoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOULOUSE CEDEX 1 – TEL : 05 62 88 77 00

ARTELIA

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET : 444 523 526 00804

SOMMAIRE

1. CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 3
2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE..... 5
3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 6

1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Cornebarrieu dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées établie en 2005.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H ;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.

Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Cornebarrieu



Légende :

Réseaux d'assainissement

Station d'épuration

Poste de refoulement

Conduite gravitaire

Conduite de refoulement

Zonage d'assainissement

Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif

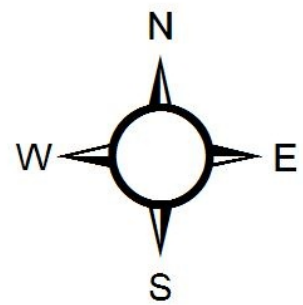
Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif

Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

Zonage du PLUi-H

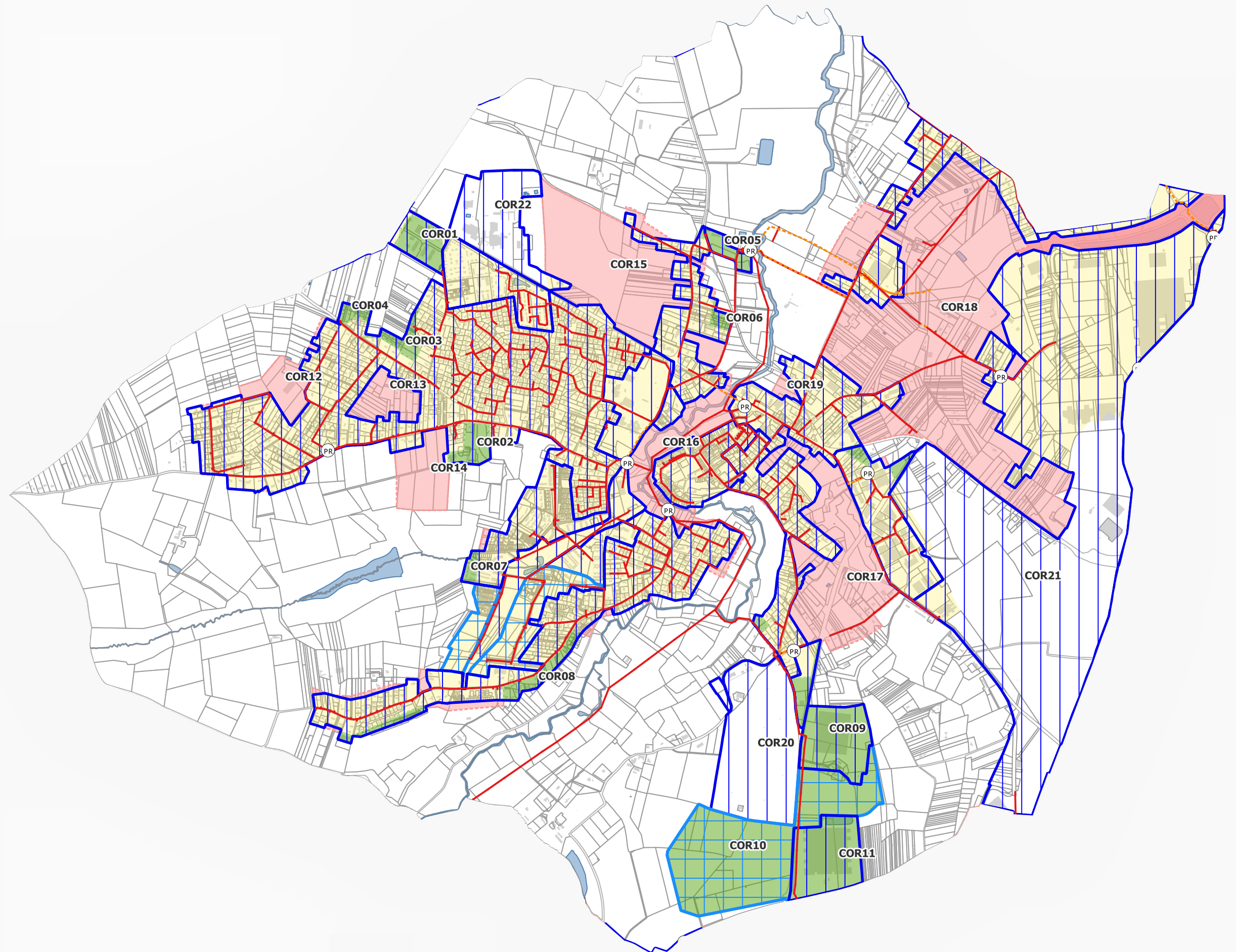
Zone à urbaniser

Zone urbanisée



1:20 000

0 400 800 m



2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
COR1	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR2	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR3	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR4	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR5	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR6	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR7	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR8	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR9	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR10	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR11	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
COR12	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR13	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR14	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR15	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR16	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR17	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR18	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR19	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
COR20	Maintien en zone U hors du zonage d'assainissement collectif	Cimetière de Cornebarrieu à maintenir hors du zonage d'assainissement
COR21	Maintien en zone U hors du zonage d'assainissement collectif	Aéroport de Toulouse Blagnac à maintenir hors du zonage d'assainissement
COR22	Maintien hors du zonage d'assainissement collectif	Clinique des Cèdres possédant sa propre station d'épuration

Le secteur COR22 correspondant à la clinique des Cèdres possède sa propre station d'épuration, et est actuellement situé hors du zonage d'assainissement.

Aucune étude d'extension de réseau n'a été menée sur les secteurs COR16 et COR17 situés actuellement hors du zonage d'assainissement. En effet, les activités actuellement menées sur les secteurs COR16 et COR17 sont à maintenir hors du zonage d'assainissement de Toulouse Métropole.

Pour rappel, **Toulouse Métropole s'engage a réalisé le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :**

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans) ;
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites ;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

La réhabilitation des dispositifs ANC permettrait une amélioration environnementale sur le cours d'eau du bassin versant associé.

3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

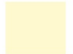
Sur la base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page suivante.

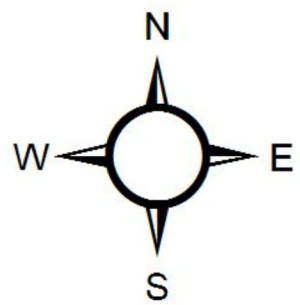
Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Cornebarrieu



Légende :

 Zone d'assainissement
collectif



1:20 000

0 400 800 m

